



02, rue Jean Lafauve
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt six septembre deux mille dix sept à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire de Loddes.

Présents : Mesdames AUGIER, DUVERGER et Messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MEPLAIN, MESTAYER.

Pouvoirs : Alain COURTINE à Jean MEPLAIN ; Danièle POIVEY à Bernadette DUVERGER ; Alban AUGIER à Marie-France AUGIER

Nombre de conseillers municipaux : 7

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc MESTAYER

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande l'ajout de la question suivante à l'ordre du jour : modification de la délibération n°40-2014 : délégation du conseil municipal au Maire : montant maximum des lignes de trésorerie.
Le conseil municipal accepte l'ajout de cette question à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 MAI 2017

Madame le Maire propose au vote du conseil municipal le compte-rendu du 31 mai 2017. Monsieur Bernard PELIN souhaite revenir sur un terme du compte-rendu autorisant l'extension des travaux de dissimulation des réseaux dans le bourg : la commission ne décide pas seule de planifier cette extension de travaux. Il est convenu de modifier cette écriture par « la commission de finances PROPOSE de planifier l'extension ». Le compte rendu modifié est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION SDE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2017-13

Madame le Maire rappelle que la participation communale au financement des travaux 2017 du SDE se répartit de la manière suivante :

- Dissimulation des réseaux BT : 2608€ pendant 15 ans ;
- Rénovation de l'éclairage public : 2577€ pendant 10 ans.

Madame le Maire propose d'aligner les deux participations sur la seule durée de 15 ans et passer ainsi de 2577€ à 1878€. Cette modulation permet d'économiser environ 700€ par an en fonctionnement, d'anticiper ainsi les baisses de dotations et l'éventuelle disparition même progressive de la taxe d'habitation.

Après débat, les élus, à l'unanimité, **APPROUVENT** ce nouveau plan de financement.

DELIBERATION : MODIFICATION DE DELIBERATION N°40-2014 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (MONTANT MAXIMUM DES LIGNES DE TRESORERIE :

Pour effectuer le règlement des travaux de réfection du bourg dans un délai de 30 jours, Madame le Maire propose de modifier la ligne de trésorerie d'un montant maximum actuel de 50.000€ à 80.000€. Pour ce faire, le conseil municipal doit modifier la délibération n°40/2014 plafonnant le montant maxi des lignes de trésorerie à 50.000€.

Elle précise que cette somme ne sera pas forcément utilisée et ne le sera que dans un laps de temps très court, en attente des subventions (80%).

Monsieur Bernard PELIN signale que le détail des travaux de maçonnerie et de voirie (choix des artisans et sommes engagées) sont manquants. Madame le Maire précise alors que le principe du choix des artisans par la commission d'appel d'offres et les dépenses afférentes avaient bénéficié de l'accord du conseil municipal. Madame le Maire et ses adjoints concèdent que le choix des artisans proposé par le bureau d'étude ne fut pas suffisamment exposé aux conseillers. Tout en précisant que leur choix s'était porté sur un artisan local (maçon) avec une bonne réputation et le moins cher. D'autres membres du conseil manifestent le souhait qu'apparaissent clairement les grandes lignes des sommes engagées et le choix des artisans.

VOIR TABLEAU DETAILLE – ANNEXE 1 DU PRESENT COMPTE RENDU

Après débat, les élus, 6 voix « pour », 1 abstention, **APPROUVENT** la modification de la délibération n°40/2014 chargeant Madame le Maire de LODDES de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 80.000€.

DELIBERATION : CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE CAISSE D'EPARGNE :

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention de ligne de trésorerie d'un montant de 80.000€ avec la caisse d'épargne.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 80.000€ avec la caisse d'épargne.

INFORMATIONS :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la seconde tranche de reprise des concessions abandonnées au cimetière a été officialisée dernièrement : 11 nouvelles reprises de concessions avec une procédure de reprise triennale (2017-2020). Des plaques signalant la procédure ont été déposées sur les concessions concernées depuis le 25 septembre 2017.

Madame le Maire présente l'état d'avancement des travaux dans le bourg : le SDE03 et l'entreprise électrique ont déjà œuvré ainsi que l'entreprise Laustriat. Une réunion de chantier se tiendra en Mairie le 4 octobre prochain.

Concernant les routes et chemins : chemin du bourg à l'Amidon, des Méchins aux Plans et les Grands Matrats ont été réparés.

Comme prévue initialement, la réfection de la statue Sainte Agathe est en cours, l'artisan venant la récupérer le 29 septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Michel BELOT, ayant participé à l'Assemblée des Maires Ruraux, évoque la fusion des petites communes entre elles, fusion qui sera imposée plutôt que sur le volontariat ; cette mesure ne rassure pas. Il précise que les communes sont toujours mises devant le fait accompli concernant la baisse des dotations.

Les élus n'ayant plus de questions, Madame le Maire lève la séance à 21h45.

ANNEXE 1 – DETAILS DES TRAVAUX ET SUBVENTIONS

TRAVAUX BOURG DE LODDES 2017

DEPENSES	HT	TTC
LAUSTRIAT	21091€	25309.20€
GAULMIN	40060€	48072.00€
BTM	6750€	8100.00€
TOTAL	67.901€	81481.20€
RECETTES		
DEPARTEMENT		20670€
REGION		8895€
RESERVE PARLEMENTAIRE		6473€
DETR		14755€
TOTAL		50.793€
		30.688,20€

30.688,20€

- 13.000€ remboursement FCTVA dont 10.000€ d'emprunt relais

= 17.688.20€ (à charge pour la commune) financés par 20.000€ d'emprunt remboursable sur 15 ans

TRAVAUX SDE :	MONTANT	FINANCEMENT SDE 03	CONTRIBUTION COMMUNALE
(1) Eclairage public suite dissimulation réseaux	42 052€	17 216€	24 836€
(2) Dissimulation des réseaux	115 000€	80 500€	34 500€

Installation de 2 bornes solaires sur parking OFFERTES par le SDE.

Financement SDE à rembourser pendant 15 ans = 2608€ (1) + 1878€ (2) = **4486€** en fonctionnement